



AÉRODROME FAYENCE-TOURRETTES

"IL FAUT QU'IL SURVIVE": ATTAQUÉ DEPUIS NOMBREUSES ANNÉES, SERAIT-CE LA FIN DE L'AÉRODROME FAYENCE-TOURRETTES?



Depuis des années, l'activité de l'aérodrome aurait été réduite de moitié. Photo Frank Tetaz
PAR [C.G](#) le 11/04/2019, à 10h04

Le sujet est tellement brûlant en Pays de Fayence que le débat, organisé par l'association Force et Confiance, n'aura pas suffi à apaiser les passions dans la salle du Coulet à Tourrettes.

Le sujet est tellement brûlant en Pays de Fayence que le débat, organisé par l'association Force et Confiance, n'aura pas suffi à apaiser les passions dans la salle du Coulet à Tourrettes.

Étaient invités à la tribune par la présidente Chrystelle Giner, le collectif fayençois "Stop aux

nuisances aériennes" et Gérard Chiocci, le président de l'association Aéronautique Provence Côte d'Azur Aérodrome (AAPCA). Dans la salle on notait la présence de nombreux vélivoles et les membres des deux écoles de pilotage.

La porte-parole de ce dernier, Christine Jounet, a fait l'historique de la situation, aidée par les autres membres qui, en conclusion, demandent la relance de la procédure d'usage restreint, la poursuite en justice, l'interdiction des écoles d'ULM, la réalisation d'une charte de l'environnement, le réexamen des chiffres mesurant le trafic, la suppression des deux box des avions de voltige existants, l'arrêt des mouvements d'hélicoptères, l'évaluation de la pollution atmosphérique et le positionnement des candidats aux prochaines élections municipales sur le sujet. En rappelant que « *les élus ne doivent plus s'esquiver devant ce problème* ».

François Cavallier, vice-président du conseil départemental et maire de Callian, et Camille Bouge, maire de Tournettes, membres du syndicat mixte qui gère l'aérodrome et ses bâtiments, étaient présents. Seul absent: Jean-Luc Fabre, maire de Fayence et président de ce syndicat.

L'USAGE RESTREINT, UNE SOLUTION?

Gérard Chiocci a été clair: *"Je voudrais vous rassurer catégoriquement car depuis 2017, le trafic des hélicoptères a été restreint. Quant au travail des écoles de pilotage sur l'aérodrome, un protocole a été déposé auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), seul service de l'État décisionnaire. Plusieurs solutions existent et cela pourrait être fait avec une simple modification. Pour les vols, l'installation des écoles est réglementée, c'est du domaine public et c'est le contrôle aérien qui décide. Tout ce que vous avez dit ne relève pas de remarques particulières et en ce qui concerne l'usage restreint, la DGAC ne veut pas le mettre en place car la liberté de chacun doit être respectée et notamment celle de voler."*

François Cavallier a rappelé que *"c'est dans les gènes du syndicat mixte que de faire le job en défendant l'activité du vol à voile"*, qui n'est pas remise en cause par le collectif. Mais Camille Bouge a vu rouge quand un membre du collectif a déclaré: *"Le Plan d'évaluation du bruit (PEB) s'applique en fonction du PLU et les maires ont modifié ce dernier pour le contourner."*



Chrystèle Giner, accompagnée de Gérard Chiocci (ci-dessous), ainsi que les membres du collectif "Stop aux nuisances" aériennes » (ci-contre) ont assisté au débat. C. G.

UN COULOIR AÉRIEN TRÈS CONVOITÉ

"C'est faux, car la première analyse du PEB était erronée et c'est une accusation grave que de m'incriminer en disant que j'aurais bidouillé le PEB par rapport au PLU de Tourrettes", a précisé l'édile.

Un vélivole tourrettan a jeté un froid sur le collectif et l'auditoire en affirmant: *"Il faut que cet aérodrome survive et ce au regard du développement croissant de celui de Cannes/Mandelieu, lequel a demandé de faire passer ses aéronefs sur le couloir de la plaine de Fayence. Ce qui empêche cela aujourd'hui, c'est la présence de l'aérodrome de Fayence."* Gérard Chiocci a confirmé cette déclaration en précisant que *"pour le moment la DGAC a dit non et c'est elle qui décide de tout."*

LES ÉCOLES DE PILOTAGE ET LA VOLTIGE SUR LA SELLETTE

Le directeur d'une des écoles de pilotage a précisé: *"Un ULM est un aéronef et à ce titre, il bénéficie de l'espace public aérien français. Pour gérer une école il faut avoir le brevet d'instructeur et avoir l'autorisation, ce qui est notre cas. Quant à la pollution et au bruit, avec l'explosion du Pays de Fayence ces dernières années, les voitures polluent beaucoup plus que les ULM."*

Il faut rappeler que les deux écoles fonctionnent aujourd'hui en alternance et à des jours différents suite aux accords passés. Ce qui dérange vraiment le collectif et bien souvent, il faut le reconnaître, les populations, c'est le pilote de l'avion de voltige qui nuit à la tranquillité du Pays de Fayence.

Il devrait, comme l'avait déclaré Jean-Luc Fabre dans notre édition du 12 février, *"être prié d'aller s'entraîner au-dessus des nouveaux périmètres déjà cartographiés dépourvus d'habitations, au-dessus de Saint-Vallier et du Muy"*.

Simple fruit du hasard ou provocation, toujours est-il que le lendemain de ce débat et sur le coup de midi, le pilote de voltige s'en est donné à cœur joie pendant plus d'une heure. *"On vole à Fayence depuis 1935, suite au décret du 30 septembre 1929 signé par le ministre de la guerre de l'époque André Maginot. Je vous rappelle également que l'activité de l'aérodrome a depuis des années été réduite de moitié"*, a conclu Gérard Chiocci.